

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2013

Le 25 octobre 2013 à 20 heures 00 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, sur convocation remise le 14 octobre 2013.

Étaient présents : BALSALOBRE Véronique, BRIANCHON Hélène, CHARET Monique, JACQUES Patrick, PHILIPPE Jocelyne, PIERRE Alain, PIESSE Hervé, ROUSSEAU Jacques

Étaient absentes excusées : Mme MARTIN Catherine a donné pouvoir à Mme BRIANCHON Hélène,

Était absent non excusé : DOURDOU Denis

Secrétaire de séance : BRIANCHON Hélène

Ont voté pour : NEUF (9)

---oOo---

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2013

Monsieur le Maire passe la parole aux élus quant au procès verbal du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 6 septembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2013.

2. LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de restauration de l'église Saint-Martin vont démarrer au début de l'année 2014.

Il rappelle que la première tranche consistera d'abord en une consolidation de l'ensemble du gros-œuvre et de la charpente, puis à la rénovation complète du chœur, avec rétablissement de la voute lambrissée.

Cette première tranche aura un coût de 460.000 euros HT, financés de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| • Etat-DRAC | 86 640 € |
| • Région Ile de France | 91 500 € |
| • Département Conseil Général | 183 000 € |
| • Maître d'ouvrage | 98 860 € |

Monsieur le Maire rappelle également qu'il avait évoqué, à l'occasion d'une précédente réunion, la possibilité de recourir à une opération de mécénat populaire, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, afin d'alléger la participation financière de la Commune.

Monsieur le Maire excuse l'absence de dernière minute de Monsieur SAILER, représentant local de la Fondation, due à un problème de véhicule, et présente au Conseil en ses lieu et place les avantages liés à ce partenariat.

Il souligne en particulier les avantages de nature fiscale que présente la souscription pour le donateur, outre la satisfaction de participer à un ambitieux projet collectif. Il expose également que, si les dons réunis dans le cadre de la souscription atteignent ou dépassent 5% du montant des travaux, la Fondation du Patrimoine abonde, c'est à dire qu'elle verse au crédit de l'opération une somme égale au montant des dons perçus.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le lancement de la souscription nécessite de l'autoriser à signer une convention avec la Fondation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

Approuve le lancement d'une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds destinés à la restauration de l'église Saint-Martin ;

Décide de confier à la Fondation du Patrimoine, ayant son siège au 23/25 rue Charles Fourier à PARIS (75013) la gestion de l'opération ;

Autorise le Maire à signer une convention dans ce sens avec la Fondation du Patrimoine.

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA DSP DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 2013-39, qui a été prise lors de la précédente réunion, le 6 septembre dernier, relative au lancement d'une mission d'assistance dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public de l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de renouveler le traité d'affermage du service de l'assainissement qui se termine le 10 mars 2015 et qu'il y a nécessité de passer une convention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la dévolution du service public de l'assainissement.

La délibération 2013-39 ne prévoyant pas l'autorisation à donner au Maire de solliciter les subventions afférentes à cette opération, **Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de compléter sa décision comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

Autorise Monsieur le Maire à rechercher un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour la dévolution du service public de l'assainissement ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ordre de mission d'assistance dans le cadre du renouvellement de la DSP de l'assainissement ainsi que tous documents à ce titre ;

Dit que ces dépenses seront imputées sur les budgets 2014-2015 du service de l'assainissement ;

Autorise le Maire à solliciter les subventions afférentes, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région, du Conseil général et, plus généralement, de toute personne ou organisme habilités pour cet objet.

4. PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLACETTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé, lors de la réunion du 6 juin dernier, de confier à un groupe de travail spécialement constitué l'étude d'un projet d'aménagement de la placette, située à l'intersection des rues de Montmachoux et de Villeneuve, afin de préserver cet espace naturel, cette placette étant actuellement utilisée comme parking.

Le groupe de travail, pilotée par Madame Monique CHARET, a réalisé l'étude et Madame Geneviève PAINTURIER la présente au Conseil, avec croquis cotés et évaluation des moyens nécessaires.

Monsieur le Maire insiste sur les points forts qui ressortent de cet exposé :

- Les travaux seront réalisés majoritairement par des bénévoles ;

- L'essentiel des matériaux et végétaux nécessaires seront fournis gracieusement par des bénévoles ;
- Des solutions de parking ont été recherchées et en partie trouvées afin d'être proposées aux riverains.

Il s'agit donc d'un projet aux conséquences financières modérées pour la Commune, mais d'un intérêt esthétique et environnemental important.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

Approuve le projet d'aménagement de la placette située à l'intersection des rues de Montmachoux et de Villeneuve, tel qu'il lui a été présenté ;

5. REGLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du projet de règlement qui a été élaboré afin de permettre aux habitants de Montmachoux l'accès à un service d'enlèvement de leurs déchets végétaux et leur acheminement vers la déchèterie de Voulx au moyen du véhicule appartenant à la Commune.

Il rappelle que ce projet de règlement avait été joint à la convocation à la présente réunion.

Divers propos sont échangés, d'où il ressort que le Conseil souhaite soumettre le règlement en question à une période d'expérimentation d'un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

Approuve le règlement de mise à disposition du véhicule communal aux habitants de Montmachoux pour l'évacuation de leurs déchets végétaux vers la déchèterie de Voulx ;

Dit que le règlement en question sera assorti d'une période d'expérimentation d'un an, au terme de laquelle le Conseil Municipal se prononcera sur son renouvellement éventuel, et demande au Maire de l'aménager en conséquence ;

Dit que le règlement dûment modifié sera annexé aux présentes.

6. PROPOSITION D'UNE LISTE DE COMMISSAIRES POUR LA CIID

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la loi impose aux Communautés de Commune de procéder à la constitution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), calquée sur la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), mais aux attributions différentes ;

Il expose que la désignation des commissaires composant la CIID est opérée par les services de l'Etat, sur des listes proposées par l'Intercommunalité, elles-mêmes établies à partir de listes fournies par les Communes.

Monsieur le Maire rappelle l'identité des Commissaires constituant la CCID :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> • Monique CHARET • Stéphanie MAILLART • Françoise HELIOT • Denis DOURDOU 	<ul style="list-style-type: none"> • Jocelyne PHILIPPE • Alain PIERRE • Odile ROBERT • Laurent PIVERT • Michel BORDIER • Claude PATY

Monsieur le Maire propose, dans un souci de simplification, de proposer ces personnes à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Propose les candidats suivants à la désignation éventuelle de Commissaires auprès de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> • Monique CHARET • Stéphanie MAILLART • Françoise HELIOT • Denis DOURDOU 	<ul style="list-style-type: none"> • Jocelyne PHILIPPE • Alain PIERRE • Odile ROBERT • Laurent PIVERT • Michel BORDIER • Claude PATY

7. MONSIEUR LE MAIRE INFORME LE CONSEIL :

- **Monsieur le Maire** rappelle que la Commune de Montmachoux fait partie des 12 Communes lauréates du « Trophée Zéro Phyt'Eau », qui récompense les collectivités particulièrement vertueuses dans la gestion de leurs espaces publics. Au nom des générations futures, il remercie les habitants de Montmachoux pour les efforts manifestes qu'ils ont déjà accomplis en réduisant l'épandage de produits phytosanitaires, et les encourage à poursuivre.
- **Monsieur le Maire** informe le Conseil que les travaux de mise aux normes de la mairie et des bâtiments communaux débuteront le lundi 4 novembre. Pendant la durée des travaux, les abords de la mairie et de la salle communale, en particulier le parking, seront occupés par les entreprises, et donc inaccessibles au public, mais nous veillerons à ce que le service municipal soit assuré normalement. Un accès vers la mairie sera aménagé, mais l'usage de la salle communale sera perturbé, voire interdit durant quelques semaines.
- A propos du cimetière, **Monsieur le Maire** informe le Conseil que la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon touche à son terme et que les travaux de relevage pourront se dérouler à la fin de l'hiver. Nous attendons actuellement les devis réclamés aux entreprises et dès réception et sélection, un dossier de demande de subventions, auprès de l'état (DETR) et de notre députée sera établi.
- **Monsieur le Maire** informe le Conseil d'un imprévu rencontré lors des travaux entrepris pour la création du plateau sportif, au lieu-dit la Ruelle. Il s'avère que le sous-sol est plus imperméable que prévu et va nécessiter des travaux supplémentaires de drainage. Le coût de ces travaux devrait s'élever à 10.000 euros environ. Là encore un dossier de demande de subvention sera établi à l'attention de notre députée.
- **Monsieur le Maire** informe le Conseil que, en raison de la charge de travail grandissante au sein de la mairie, il envisage d'augmenter l'horaire hebdomadaire de la Secrétaire de mairie de 28 à 35 heures. Cette question figurera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Monsieur le Maire** informe le Conseil de l'activité des divers Syndicats Intercommunaux :
- **Le Syndicat de Ramassage Scolaire** a été dissous, la compétence étant maintenant assurée par le Conseil Général.
 - **Le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Bresmont**, nos écoles maternelle et primaire, est actuellement très occupé par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, imposée par la loi. Les budgets nécessaires à la création d'activités périscolaires s'avèrent hors de portée du syndicat, qui s'oriente vers des solutions moins onéreuses, bien que d'un coût non négligeable.
 - **Le Syndicat du Collège de Varennes** a été dissous, l'objet pour lequel il avait été constitué ayant disparu (amortissement d'un emprunt).
 - **Le SIRMOTOM** est plus que jamais opérationnel, mais le traitement des ordures ménagères est désormais de compétence intercommunale.
 - Après de longues négociations, notre Commune n'est plus adhérente du **SIVOM de Lorrez le Bocage**.
 - **Le Syndicat Mixte des Eaux de Varennes (SMEV)** est encore, à ce jour, en charge de la compétence eau potable de la Commune. Il est probable que ce syndicat sera absorbé en 2016 par la CC2F, et Montmachoux deviendrait alors un « client » de cette intercommunalité, à qui elle achèterait l'eau.
 - **Le syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Sud-ouest Seine et Marne** sera rattaché à compter du 1^{er} janvier 2014 à un EPCI de grande taille, le SIER, regroupant 5 syndicats de compétence locale, pour constituer un Syndicat doté de moyens importants. Notre Commune y perdra en termes de proximité, mais bénéficiera de ressources humaines et financières plus conséquentes.
 - **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP)** regroupe les 44 communes adhérentes aux Communautés de Communes des Deux Fleuves, de Moret Seine et Loing et du Bocage Gâtinais. Sa mission est d'élaborer un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), qui est à l'échelle de son territoire ce que le PLU est à celle de notre village. La loi impose que le PLU soit cohérent avec le SCOT, qui doit lui-même être cohérent avec le SDRIF (Schéma Directeur d'Ile de France) ; notre village est donc la plus petite des « poupées russes » territoriales, d'où l'importance de veiller en permanence à ce que le SCOT en cours d'élaboration soit conforme à notre PLU existant. C'est pourquoi les délégués de la Commune auprès du SMEP participent assidument et activement aux réunions de travail.
 - L'adhésion de la Commune au **SITCOME** a déjà permis à plusieurs habitants de bénéficier du bus pour se rendre à la gare de Montereau, ainsi que du TAD (Transport A la Demande). Nous savons que la montée en puissance de ces nouveaux services sera lente, mais les premières constatations sont très encourageantes. Et enfin, nos collégiens et lycéens ne sont plus lâchés en pleine nature au milieu de l'après-midi !

---oOo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

La secrétaire
Hélène BRIANCHON

Le Maire
Jacques ROUSSEAU